

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE JEAN-LOUIS GUERIN DE LIVRE-SUR-CHANGEON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 septembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes DANIEL F., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BARBETTE O., BILLIOUX Y., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P.,

Pouvoirs : M. BILLIOUX Y. à M. BLANQUEFORT Ph., Mme DANIEL F. à Mme MARCHAND-DEDELOT I., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

SPORT

Convention relative à l'animation d'une section sportive locale – Saison 2018-2019

Rapporteur : Jérôme BEGASSE, Vice-président

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Liffré étendu aux communes de Gosné, Livré sur Changeon, Mézières sur Couesnon et Saint Aubin du Cormier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré-Cormier Communauté, et notamment la compétence facultative « *Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
- VU l'avis favorable du bureau communautaire du 3 septembre 2018 ;

VU l'avis favorable de la commission n°4 du 29 août 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Le service des sports a développé depuis des années, des partenariats avec des structures sur des pratiques sportives spécifiques en fonction des qualifications de ses éducateurs sportifs. Un partenariat avec le District de football d'Ille-et-Vilaine et l'établissement scolaire Saint-Michel a ainsi été instauré pour l'animation d'une section sportive auprès de collégiens.

La réunion de bilan annuel avec ces partenaires ayant permis de confirmer que ce partenariat est conforme aux attentes de chacun, il est proposé la signature d'une convention tripartite « Plan d'accompagnement des sections sportive » avec le District d'Ille-et-Vilaine de football et l'établissement scolaire Saint-Michel de Liffré. Cette dernière encadre l'accompagnement proposé au titre PASS de niveau 1 dit de « promotion » pour la période 2017-2021 pour les enfants de 6^{ème} et 5^{ème}.

Il est ainsi convenu que l'agent de la Communauté de communes diplômé du Brevet d'Etat d'Entraîneur de football (BEF) interviendra au sein de l'établissement scolaire Saint-Michel afin d'exercer une mission de responsabilité et d'encadrement technique au sein de la section sportive mise en place, référencé « PASS promotion – niveau 1 » sur les niveaux de 6^{ème}-5^{ème}.

Il est également prévu de conclure une convention de co-financement avec le collège ; le conseil communautaire du 26 mars 2018, DEL 2018/038, a validé les nouvelles conditions financières pour le collège, pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020

Ci-dessous le tableau synthétique du partenariat proposé :

	Section sportive de football
Educateur sportif mobilisé	Clémence L'HOSTIS
Créneaux hebdomadaires d'intervention	Mardi et jeudi 11h30-13h
Période d'intervention	Période scolaire
Réunions partenariales et actions annexes	Huit
Montant mensuel de facturation	District de football 35 : 110€ Collège Saint-Michel : 155.40€
Durée de la convention	Septembre 2018 à juin 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention tripartite pour la saison 2018-2019

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

